



# Le Burkina Faso et les enjeux de transparence dans le secteur minier

*Compte-rendu synthétique*

**Lundi 20 janvier 2014  
14h30 – 16h00**

**Conférence co-organisée avec**



**G8 UK**  
UNITED KINGDOM 2013



*Ce compte-rendu a été réalisé par l'équipe de l'Ifri et n'engage par les intervenants cités.*

## La question minière au Sahel, quelle gouvernance ?

Par Alain Antil, responsable du programme Afrique subsaharienne, Ifri



Depuis le début des années 1990, l'activité minière en Afrique a augmenté ; le continent représente désormais 15 % des budgets mondiaux d'exploration (2009) et 11,6 % de la production minière mondiale (2008). Ce surcroît d'activité procède d'une part d'un « supercycle minier », porté par la croissance et l'urbanisation des émergents, et d'autre part des efforts consentis par les pays africains pour attirer de nouveaux investisseurs, notamment par l'actualisation des codes miniers de 35 pays et la multiplication d'exemptions fiscales. Des États en sont même venus à accepter un certain nombre de régimes dérogatoires qui favorisent de grandes entreprises étrangères, enfreignant ainsi leur propre code minier.

### Ressources minières au Sahel

Au Sahel même, si le Sénégal et le Mali cumulent un retard dans les efforts d'attraction des investissements avec une faiblesse des ressources des sols pour le premier, et une faible promotion de ressources présentes pour le second, des dynamiques prometteuses sont en œuvre dans les autres pays de la zone. Le Niger polarise sa prospection sur l'uranium qui représente 70 % de ses permis d'exploration, et 20 % pour les ressources aurifères. La Mauritanie peut s'appuyer sur une économie minière relativement solide, qui s'appuie notamment sur l'expérience acquise grâce à la

grande Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie (SNIM). Le Burkina Faso, outre l'or, dispose de nombreuses ressources minières prouvées provoquant depuis plusieurs années une véritable ruée, visible notamment à travers la distribution (trop) massive de permis de prospection.

### Promesses et dangers

L'entrée dans une économie minière est pour ces pays pleine de promesses : augmentation rapide des flux d'IDE, création d'emplois, augmentation du PIB permettant de sécuriser les budgets des secteurs sociaux, transferts de technologie, développement des infrastructures, etc. Mais une partie de ces avantages est théorique et dépend pour beaucoup de la gouvernance des États et de leurs capacités de négociation face aux multinationales aux chiffres d'affaires (CA) souvent supérieurs aux PIB nationaux. Par ailleurs, de nombreux défis sont à relever : attraction de cadres nationaux, contrôle effectif des permis distribués, allocation équilibrée des ressources générées, tant du point de vue géographique que sectoriel, etc. Ces dangers, alliés à la menace de la « Dutch Disease », ne peuvent être évités que si une opinion publique, une société civile et un pouvoir législatif informés sont capables de jouer un rôle de contre-pouvoir et d'exiger librement débat public et transparence.

## Enjeux du secteur minier au Burkina Faso

Par Lamoussa Salif Kaboré, ministre des Mines et de l'Énergie du Burkina Faso



L'Afrique est en tête des réserves mondiales de nombreux minerais (bauxite, manganèse, cobalt, diamant...), dont l'exploitation est tirée par la demande croissante des pays émergents. Le secteur extractif représente une contribution importante au PIB du continent, alors que 5 pays africains ont en 2011 été classés parmi les 20 premiers pays à forte croissance dans le monde.

Le développement du secteur minier au Burkina Faso est récent (ouverture de la mine de Taparko en 2008) mais spectaculaire. Pour rendre cette croissance durable, l'État burkinabè doit répondre à quatre enjeux majeurs : économiques, de développement, de transparence et gouvernance, et

environnementaux. Les trois premiers seront abordés ici :

### Enjeux économiques

Le CA du secteur minier contribue de plus en plus aux recettes du pays, passant de 9 milliards FCFA (13,7 millions €) en 2008 à 291 milliards (près de 450 millions €) en 2013. Des milliers d'emplois directs ou indirects, temporaires ou permanents, ont été créés. Pour répartir les bénéfices, l'État doit trouver un équilibre entre les intérêts des investisseurs et la protection des intérêts nationaux et des populations. L'or demeure la ressource phare du pays, surtout si son cours se maintient au-delà de 1200 \$ l'once, même si une diversification vers d'autres métaux (zinc...) est à prévoir. Une dizaine de projets sont

aujourd'hui à l'état avancé de l'étude de faisabilité. Stratégiquement, le Burkina Faso cherche à **créer des pôles de croissance** autour des zones minières centrales et sahéliennes. Au côté de l'industrie minière, **l'orpaillage est très développé et largement informel** ; plus d'un million de personnes seraient impliquées dans ces exploitations artisanales de taille modeste aux moyens rudimentaires, qui dynamisent le commerce local et sont moins soumises aux aléas des cours internationaux. Leur encadrement et une semi-mécanisation est une priorité, leurs activités provoquant des dégâts considérables pour l'environnement et impliquant le travail des enfants, la prostitution et le grand banditisme.

### **Développement des populations locales**

Le secteur minier provoque le déplacement de populations locales et la conversion de terres agricoles, et peut être néfaste pour les ressources en eau et végétales de la région. Les déblais liés à l'exploitation sont très coûteux à évacuer, alors que la teneur en minerai de ces régions est plus faible que dans d'autres pays africains. **Il est essentiel que les jeunes et populations riveraines soient mieux impliquées**, notamment dans le cadre de concertations multipartites.

### **Transparence et bonne gouvernance**

Le Burkina Faso a décidé d'adhérer en 2008 à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) ; le pays a reçu en juillet 2013 son statut de pays « conforme ». L'objectif est de se baser sur les critères ITIE pour stimuler une économie durable, basée sur le dialogue entre acteurs, la réduction des conflits sociaux et la stabilité politique, une meilleure image de marque du pays, un assainissement du milieu des affaires et un pays attractif pour les investisseurs. C'est une bonne chose que le Burkina soit « pays conforme » mais il lui faut désormais **le rester sur la durée**.

Dans le cadre du Plan d'action du G8, la France accompagne le Burkina Faso pour aller plus loin dans ses efforts de transparence, tous secteurs confondus. Cinq axes sont privilégiés :

- Le renforcement de la transparence dans toute la chaîne d'exploitation ;
- Le contrôle des ressources de l'État ;
- L'intégration de la dimension développement local dans l'exploitation minière ;
- L'intégration des questions socio-économiques, notamment en termes de formation de la société civile, lutte contre le travail des enfants et formation de cadres nationaux ;
- La consolidation des cadres juridiques (codes miniers, pénaux et environnementaux).

## **L'action de la France en faveur de la transparence dans le secteur extractif**

**Par Marc Trouyet, sous-directeur de la gouvernance démocratique, ministère des Affaires étrangères**



En Afrique aujourd'hui, on estime à 250 millions les personnes vivant dans des pays où les ressources naturelles représentent près de 80 % des exportations et constituent la première source de financement des budgets nationaux. S'il est bien géré, le secteur minier peut être un facteur de développement durable pour ces pays. La transparence, clef de cette dynamique, est un axe majeur de la politique française de coopération, tous secteurs confondus.

### **L'engagement du G8 pour la transparence**

C'est sous la présidence du Royaume-Uni en 2013 que la question de la transparence a été mise à l'agenda du G8, dans le cadre des trois priorités britanniques : *Transparency, Tax and Trade* (transparence, impôts et commerce). Elle est également devenue une priorité pour le G20.

Cet engagement découle du constat que **renforcer la transparence et la gouvernance du secteur extractif est une stratégie gagnante** à la fois pour les entreprises locales ou internationales, pour les pays d'où proviennent ces entreprises et pour les pays détenteurs de ressources. La transparence permet de réduire les risques de corruption et de renforcer les politiques fiscales et budgétaires des pays producteurs, outils phares pour le financement du développement.

### **L'action internationale française dans le secteur minier**

Au-delà de l'appui au G8, motivé par les constats énoncés ci-dessus, la France entend devenir un pays candidat de l'ITIE. **Elle a engagé les travaux de préparation de sa candidature**. Elle oeuvre en parallèle à la transposition des directives européennes révisées relatives à la transparence

et la comptabilité des entreprises, requérant notamment la transparence des paiements versés par l'industrie extractive. La société civile est considérée comme partie prenante essentielle, à la fois en termes d'exigence d'information et d'interpellation des pouvoirs publics.

Sur le plan international, la France s'est dotée en 2008 d'un [document d'orientation stratégique sur les ressources minérales et le développement en Afrique](#). Ce document fixe les principes directeurs des actions françaises de développement de ce secteur en Afrique, pour accompagner les pays dans leur passage d'une économie de rente à une économie de croissance partagée. La France travaille en lien étroit avec de nombreuses ONG et coalitions africaines dans cet objectif. Par ailleurs, elle suit de près les réformes juridiques entreprises par ses partenaires. Elle œuvre de concert avec les initiatives portées par la Banque africaine de développement, comme la Facilité africaine de soutien juridique, la Banque mondiale (et sa Facilité pour le développement équitable des industries extractives en Afrique) et le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui appui la mise en œuvre de la Charte des ressources naturelles). Une attention particulière est accordée à l'approche RSE et à l'activité artisanale, positive pour l'emploi et le développement à la condition que son exercice soit encadrée pour minimiser les impacts socio-environnementaux.

### **L'accompagnement du Burkina Faso**

La participation de la France au partenariat accéléré entre le G8 et le Burkina Faso se décline en 5 axes.

- Renforcement des capacités de [mobilisation des recettes publiques du secteur extractif](#) : le développement doit être avant tout financé par les ressources domestiques. La France soutient ainsi les efforts de l'UEMOA d'aider les pays membres à ce que 17 % de leurs PNB nationaux soient alimentés par les recettes fiscales.
- La multiplication des [outils contre la fraude et la corruption](#), via l'ITIE mais aussi dans un cadre plus large.
- La mise en œuvre de [cadres locaux de concertation](#), essentiels pour le développement de pôles de croissance. L'équité doit être intergénérationnelle et inter-territoriale, favorisant un développement local homogène.
- Les [réformes de l'appareil réglementaire](#) (Code minier, fiscalité, etc.). La France soutient les initiatives de l'UEMOA dans ce domaine.
- L'appui au [développement d'une société civile](#) informée, faisant vivre la démocratie.

*Retrouvez les publications du programme Afrique subsaharienne de l'Ifri relatives au secteur énergétique en Afrique sur notre site Internet, [www.ifri.org](http://www.ifri.org).*

